

Extraits de la déclaration de Walter Hallstein (Bruxelles, 19 mai 1958)

Légende: Extraits de la déclaration de Walter Hallstein, alors président de la Commission économique européenne, à l'occasion de la séance constitutive du Comité économique et social tenue le 19 mai 1958.

Source: Quelques appréciations formulées sur le Comité économique et social européen - Réunion constitutive du CES. [EN LIGNE]. [Bruxelles]: Comité économique et social, [25.03.2002]. Disponible sur http://www.ces.eu.int/pages/fr/docs/misc/speeches/comments_on_esc_fr.pdf.

Copyright: Comité économique et social européen

URL: http://www.cvce.eu/obj/extraits_de_la_declaration_de_walter_hallstein_bruelles_19_mai_1958-fr-195acc99-4f6c-4366-b5e4-0d2ce47dfcd8.html

Date de dernière mise à jour: 23/10/2012

Extraits de la déclaration de M. W. HALLSTEIN, Président de la Communauté Économique Européenne (sic) faite lors de la réunion constitutive du Comité Économique et Social qui s'est tenue le 19 mai 1958

«Permettez-moi, au nom de la Commission de la Communauté Économique Européenne, de vous souhaiter de tout cœur la bienvenue à Bruxelles à l'occasion de votre séance constitutive. La Commission de la Communauté Économique Européenne n'ignore pas l'importance des tâches qui attendent le Comité économique et social, l'ampleur du rôle qu'il est appelé à jouer dans l'organisation d'un Marché commun européen, d'une conception économique commune à toute l'Europe. Un fait est certain: la mise en oeuvre des Traités de Rome va profondément modifier les conditions économiques et sociales très différentes. Précisément dans la période transitoire, au cours de ses différentes étapes, les économies nationales des six pays doivent s'adapter à la nouvelle situation, les hommes responsables doivent se familiariser avec des nouvelles méthodes de production, de nouvelles conceptions. Dans ce processus de transformation, le Comité économique et social prêtera son concours d'expert. C'est lui qui devra aider, pour une grande part, à surmonter les difficultés qui surgiraient.

Mesdames et Messieurs, le texte des Traités de Rome donne au Comité économique et social une forte position; il déclare en effet que le Comité est obligatoirement consulté par le Conseil et par la Commission dans tous les cas prévus au Traité.

Comme vous le voyez, sans être un Parlement, le Comité économique et social est cependant, par le rôle qu'il est appelé à jouer, plus qu'un simple groupement d'experts.

Mais dès maintenant nous pouvons dire que votre Comité prend part ici, dans un certain sens, à la création du nouveau droit, de la nouvelle loi de l'Europe; car sa voix est d'un grand poids dans l'élaboration des règlements qui devront être édictés dans chacun des six pays en vue de la mise en oeuvre de la Loi fondamentale économique européenne - des Traités de Rome.

Les membres de votre Comité, tout en représentant des groupes professionnels ou, si l'on veut, des classes professionnelles, ne sont pas les délégués de groupes d'intérêts, mais ils ne sont responsables que devant eux-mêmes et devant la Communauté Européenne. Nous avons le grand espoir de voir les tensions naturelles entre les groupes sociaux et professionnels s'apaiser dans votre Comité. Vous avez aussi pour tâche de discuter nos problèmes communs en fonction de leurs aspects techniques. Vous serez en cela un groupement avec lequel les hommes responsables de l'exécution des Traités pourront parler et discuter sans mettre l'accent sur les intérêts particuliers à chaque nation.

Permettez-moi, de déclarer ici que la Commission interprétera l'engagement prévu au Traité d'entendre le Comité économique et social dans les cas en question dans ce sens qu'un vote de ce Comité sera considéré comme un élément essentiel de nos délibérations.

Mesdames et Messieurs, le Comité économique et social, qui se réunit aujourd'hui pour la première fois assume une bonne part de responsabilité en ce qui concerne le sort et l'avenir de 165 millions d'hommes. Ses avis peuvent sensiblement modifier le visage de la future Europe. Nous désirons tous une coopération économique et politique plus étroite, un plus grand épanouissement de notre continent.

Le Comité économique et social contribuera lui aussi, j'en suis sûr - même si son domaine d'activité immédiat est de nature économique, technique et sociale - à créer cet avenir meilleur, cette nouvelle force.»